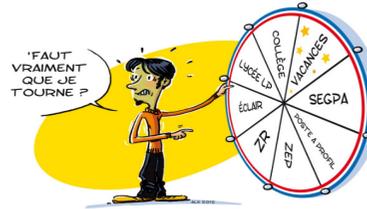


MOUVEMENT 2ÈME PHASE : MODE D'EMPLOI

Deux possibilités :

Si je suis titulaire de secteur :



Si je suis sans affectation :

1ère étape : je renvoie au plus tard le 27 mai à mon IEN de circonscription l'annexe 8 « Services partagés » disponible sur le lien suivant : <http://sections.se-uns.org/58/spip.php?article942> pour que je puisse être prioritaire sur les services partagés que j'effectue actuellement.

2ème étape : après la réunion des IEN le 6 juin date à laquelle seront constitués les services partagés, je recevrai une liste de postes entiers et fractionnés sur ma boîte I-Prof.

A l'aide de cette liste, je dois OBLIGATOIREMENT renvoyer l'annexe 9 disponible ici : <http://sections.se-uns.org/58/spip.php?article942> avec **20 vœux précis.**

Cette fiche doit impérativement être envoyée par mail datée et signée à mouv58@ac-dijon.fr (ne pas renvoyer par courrier à mon IEN) au plus tard le 10 juin !

J'envoie copie au SE UNSA (58@se-uns.org) !

Attention : je ne pourrai pas demander des postes entiers, mais je serai prioritaire sur les postes fractionnés.

Après la réunion des IEN le 7 juin, date à laquelle seront constitués les services partagés, je recevrai une liste de postes entiers et fractionnés sur ma boîte I-Prof.

A l'aide de cette liste, je devrai remplir l'annexe 9 « Vœux ajustement » accessible ici : <http://sections.se-uns.org/58/spip.php?article942> avec **19 vœux de postes et 1 vœu géographique.**

Cette fiche doit impérativement être envoyée par mail datée et signée à mouv58@ac-dijon.fr (ne pas renvoyer par courrier à mon IEN) au plus tard le 10 juin !

J'envoie copie au SE UNSA (58@se-uns.org) !

Dans tous les cas : je peux contacter le SE UNSA Nièvre si j'ai des questions et j'envoie une copie de mes vœux à la section 58@se-uns.org pour mon suivi.